

COMMENT SE DÉROULE L'ADMISSION ?

1. Vous avez une orientation SAVS de la MDPH
 2. Vous prenez contact avec le SAVS vous-même ou avec le soutien d'une personne de votre choix
 3. Nous vous proposons une rencontre pour que vous expliquiez vos attentes et vos besoins
 4. Après la rencontre, vous confirmez ou non votre demande d'admission
 5. Nous étudions votre demande d'admission lors d'une commission. Nous vous tenons informé de la décision
- ↓
- Si oui :** votre dossier est placé sur notre liste d'attente
- ↓
- Si non :** nous vous proposons d'autres idées d'accompagnement

PARTICIPATION FINANCIÈRE

La prise en charge de votre accompagnement est financée par le Conseil Départemental de la Savoie.

Le suivi est donc gratuit.

Cependant, une petite participation financière peut vous être demandée pour certains ateliers.



HORAIRES D'OUVERTURE

Du lundi au samedi
de 10h à 19h

ACCÈS AU SERVICE



Ligne de bus :

© DE GAULLE / CHALLES CENTRE

Arrêt de bus : Hyères

S.A.V.S

Service d'Accompagnement à la Vie Sociale



CONTACT

savs@apeichambéry.com
94 bis rue de la Revériaz
73000 Chambéry
04 79 85 87 86

A QUI S'ADRESSE LE SAVS ?

Le SAVS accompagne des adultes en situation de handicap.

Pour être accompagné, il faut vivre dans un logement individuel de droit commun ou avoir le projet de vivre dans sa propre habitation (par exemple, volonté de quitter le milieu familial ou le foyer d'hébergement).



Le SAVS accompagne des personnes vivant dans le bassin chambérien et sa couronne.



LES MISSIONS

Le SAVS contribue à la réalisation du projet de vie des personnes en soutenant leur autonomie. L'accompagnement s'adapte à chaque personne dans le respect de ses besoins et de ses capacités.

Le SAVS facilite l'accès aux services présents sur le territoire.

Les prestations sont délivrées au domicile de la personne et dans tous les lieux où s'exercent ses activités.

Des rendez-vous peuvent être proposés dans les bureaux du SAVS.

Les différents axes d'accompagnement



VOTRE
PROJET



Accompagnement
vers les soins



Vie
quotidienne



Insertion
sociale



Culture,
Sports, Loisirs



Vie
familiale



Aide
au logement



Aide
administrative



Insertion
professionnelle

L'ACCOMPAGNEMENT PAR LE SAVS

L'adhésion à l'accompagnement et l'implication de la personne sont indispensables !

Lors de l'admission, un contrat d'accompagnement (DIPEC) est signé.

Des rencontres sont prévues régulièrement avec le référent de projet. Si besoin, la coordinatrice de parcours peut aussi être interpellée pour évaluer la situation.

Un avenant au contrat est rédigé tous les ans pour répondre aux besoins et aux attentes de la personne accompagnée.

L'ÉQUIPE



Le service est composé de plusieurs professionnels :

- Directeur
- Manager
- Responsable de parcours inclusifs
- Coordonnateur de parcours inclusifs
- Moniteurs éducateurs
- Accompagnants éducatifs et sociaux